

Bulletin d'inscription – Esprit d'Aventure



Bonjour,

Nous espérons que la lecture de votre devis détaillé ou les conversations avec votre conseiller en voyages vous ont parfaitement informé sur l'état d'esprit de nos voyages, le niveau de forme physique que nous vous recommandons (s'il y a lieu) ainsi que tous les aspects de votre voyage personnalisé.

Si vous vous inscrivez à plusieurs, merci d'envoyer une copie par participant.

1) Coordonnées du 1er voyageur – Adulte :

Nom(s) de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postale :

Téléphone à la maison :

Téléphone cellulaire :

Courriel personnel :

Courriel au travail (facultatif) :

No. de passeport :

Date de délivrance du passeport :

Lieu de délivrance du passeport :

Date d'expiration du passeport :

(Votre passeport doit obligatoirement être valide 6 mois avant la date de votre retour au pays)

Profession (facultatif) :

N'oubliez pas de vérifier si vous avez besoin d'un visa touristique ou non pour la destination choisie

Coordonnées d'une personne que nous pourrions joindre si besoin durant votre voyage

Nom(s) de famille :

Prénom(s) :

Téléphone :

2) Coordonnées du 2e voyageur – Adulte :

Nom(s) de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postale :

Téléphone à la maison :

Téléphone cellulaire :

Courriel personnel :

Courriel au travail (facultatif) :

No. de passeport :

Date de délivrance du passeport :

Lieu de délivrance du passeport :

Date d'expiration du passeport :

(votre passeport doit obligatoirement être valide 6 mois avant la date de votre retour au pays)

Profession (facultatif) :

N'oubliez pas de vérifier si vous avez besoin d'un visa touristique ou non pour la destination choisie

3) Détails du voyage :

Nom du pays :

Nom du circuit: N/A

Date de départ :

Date de retour :

Vous avez choisi un service : Sur mesure en privé : Mini-groupe:

Prix du vol international (\$CAD): N/A

Taxe OPC (0.20%) \$CAD :

Comment avez-vous entendu parler d'Esprit d'Aventure :

Prix portion terrestre (\$CAD) :

Nom de votre agent(e) :

4) Répartition des chambres (répondre par oui ou par non) :

- **Les personnes voyageant seules :**

J'accepte l'hébergement proposé :

Je souhaite être seul dans ma chambre/tente (supplément possiblement applicable) :

- **Les personnes voyageant à deux :**

Nous souhaitons partager une chambre avec deux lits jumeaux séparés :

Nous souhaitons partager une chambre avec un lit double (ou queen ou king) :

5) Assurance voyage

Il est fortement recommandé d'effectuer une visite médicale préalable au voyage, notamment si vous allez en altitude. Si vous avez une pathologie particulière dont votre guide doit être informé, veuillez nous le préciser avant votre départ.

Il est indispensable d'être couvert par une assurance multirisque. Elle doit être idéalement souscrite au moment de l'inscription. L'annulation de l'un des participants pour motif reconnu bénéficie aux autres personnes enregistrées sur la même facture.

Le paiement avec certaines cartes bancaires entraîne la couverture de certains risques, mais rarement à la hauteur des garanties offertes par notre contrat. Comparez bien les contrats avant de faire votre choix. Pour votre sécurité et par expérience, nous avons souscrit auprès d'une compagnie spécialisée d'assurance voyage, soit le RBC, un contrat afin de vous prémunir de toute surprise. Cette assurance forfait supérieur vous garantit, dans les bouts du monde les plus reculés et pour toute forme de voyage, le remboursement des frais d'annulation, d'interruption de votre séjour, de vol ou perte de bagages, responsabilité civile, accident de voyage, frais de recherche et secours (assistance-voyage). Cette assurance forfait supérieur est facturée à l'inscription et représente environ 7% du prix du voyage (coût estimatif).

Une copie de nos conditions générales d'assurance vous est envoyée automatiquement par courriel suite à la souscription de votre assurance. N'hésitez pas à la redemander dans le cas que vous ne l'auriez pas reçu.

5.1) Assurance du 1er voyageur (cocher d'un X l'énoncé qui vous convient) :

- Je souscris à l'assurance voyage proposée par mon conseiller voyage chez Esprit d'Aventure :

- Je suis en discussion à propos de l'assurance voyage avec mon conseiller en voyages chez

Esprit d'Aventure :

- Je ne souscris pas à l'assurance voyage proposée par mon conseiller voyage chez Esprit d'Aventure et je déclare être en bonne santé :

5.2) Assurance du 2e voyageur (cocher d'un X l'énoncé qui vous convient) :

- Je souscris à l'assurance voyage proposée par mon conseiller voyage chez Esprit d'Aventure :

- Je suis en discussion à propos de l'assurance voyage avec mon conseiller en voyages

chez Esprit d'Aventure :

- Je ne souscris pas à l'assurance voyage proposée par mon conseiller voyage chez Esprit d'Aventure et je déclare être en bonne santé :

6) Facturation (cocher d'un X l'énoncé qui vous convient) :

Vous recevrez votre facture dans les jours suivants votre inscription.

Nous désirons une facture commune :

Nous désirons des factures séparées :

7) Dépôt (cocher d'un X l'énoncé qui vous convient) :

Nous allons régler le dépôt obligatoire (30% du montant total de la portion terrestre du voyage – à l'exception des vols – à régler dès maintenant) :

A) Par chèque ou par transfert bancaire ou en argent comptant (et bénéficiaire de l'escompte de 3% sur la portion terrestre du voyage – à l'exception des vols – à régler dès maintenant) libellé **à l'ordre d'Esprit d'Aventure ou de 9283-0124 Québec Inc.** et à envoyer à l'adresse suivante : 5491, 6e Avenue, Montréal, (Québec) H1Y 2P7 :

OU

B) Par carte de crédit (VISA, MC et AMEX – AMEX acceptée mais en 2e recours) (frais de paiement par carte de crédit déjà inclus dans le tarif de la portion terrestre, à moins d'avis contraire mentionné par votre conseiller en voyage) :

8) Solde du voyage

Le solde de la portion terrestre est payable 60 jours avant le départ et ce, utilisant la même méthode de paiement utilisée pour votre dépôt. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation sans que le voyageur puisse prévaloir de cette annulation et notamment se voir restituer le dépôt versé.

Dans le cas d'une inscription faite à 15 jours et moins de la date du départ, nous accepterons seulement les paiements en espèces ou par carte de crédit, sous réserve de compléter, dater et signer les autorisations exigées par les compagnies de carte de crédit.

Suite à la réservation de votre vol international, votre conseiller en voyages de chez Esprit d'Aventure vous fera parvenir votre billet électronique environ 1 à 2 jours par la suite. Ensuite, suite à la confirmation de votre devis personnalisé, après avoir reçu votre dépôt, bulletin d'inscription dûment rempli ainsi que l'acceptation de nos conditions générales de vente, vous recevrez par courriel vos documents finaux à partir de 2 à 1 semaine avant votre départ. Si vous le souhaitez, vous pourriez venir les chercher à nos bureaux, sur rendez-vous, afin de réviser le tout ensemble.

9) Conditions générales de vente :

J'ai lu les conditions générales de vente et je les accepte (disponible ici-bas ou par document en format pdf). De plus j'ai pris connaissance des informations et des formalités concernant le pays choisi sur le site Internet du Ministère des affaires étrangères du Canada dans la rubrique "conseils aux voyageurs". Je vérifierai également ces informations quelques semaines avant mon départ.

Signature :

Nom, prénom (en lettres moulées) :

Date :

Conditions générales de vente – Esprit d’Aventure

Les conditions énumérées ci-dessous constituent le contrat entre **Esprit d’Aventure** et le voyageur. Il est de la responsabilité de votre conseiller en voyages de vous informer de toutes modifications, s’il y a lieu, suivant l’achat de votre forfait.

Veillez lire attentivement les conditions générales de ventes suivantes :

Condition 1 | Annulation : Dans le cas où le voyageur se retrouve malheureusement dans l’obligation d’annuler son voyage, il doit en informer **Esprit d’Aventure** par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d’envoi de la lettre recommandée sera celle retenue comme date d’annulation pour la facturation des frais d’annulation.

1.1 Barème des frais d’annulation des portions aériennes : Compte tenu des délais imposés par les compagnies aériennes, votre conseiller en voyages chez **Esprit d’Aventure** est contraint d’émettre chaque billet au moment de la réservation. Dès l’émission de ce billet et quelle que soit la date d’annulation, les frais d’annulation de la portion aérienne seront chargés. Ces frais dépendent des conditions particulières de votre billet, différentes selon chaque classe de service. À noter que la plupart des vols sont non remboursables. Mais dans l’éventualité que la compagnie aérienne accepte de vous rembourser en partie, toujours suivant les conditions particulières de votre billet, des frais supplémentaires minimums de 200\$ vous seront chargés pour les procédures administratives.

1.2 Barème des frais d’annulation des portions terrestres pour un voyage sur mesure en privé : En cas d’annulation 60 jours et plus avant le départ, les sommes versées sont remboursées au voyageur sauf une somme forfaitaire égale au montant du dépôt de 30% donné par le voyageur pour la portion terrestre qui est conservée par **Esprit d’Aventure**.

En cas d’annulation moins de 60 jours du départ, l’annulation entraîne des pénalités et l’application de retenues selon le barème suivant :

- 50% du tarif du voyage (portion terrestre) lorsque l’annulation est faite entre le 59e et le 30e jour précédant la date prévue de départ.
- 100% du tarif du voyage lorsque l’annulation est faite moins de 30 jours avant la date prévue de départ.

Inscription de plusieurs voyageurs sur un même dossier : Les voyageurs qui partent ensemble pour un même voyage, selon les mêmes horaires, itinéraires et prestations, peuvent être considérés comme constituant un seul « dossier ». En cas d’inscription de plusieurs voyageurs sur un même numéro de dossier, le tarif par voyageur varie en fonction du nombre de personnes inscrites sur le dossier. En conséquence, advenant l’annulation par un ou plusieurs voyageurs, le tarif fixe des

prestations devra être réparti entre les voyageurs restants et le tarif du voyage pourrait donc différer du tarif au devis de base. Tout refus de la part de l’un ou l’autre des voyageurs restants de payer ce nouveau tarif est considéré comme une annulation de la part du voyageur pour laquelle les dispositions des règles d’annulation ici haut s’appliquent.

1.3 Annulation pour un voyage en groupe proposé par Esprit d’Aventure : **Esprit d’Aventure** s’engage à ne pas annuler un voyage en groupe à moins de 15 jours avant la date de départ du fait d’un nombre insuffisant de participants. En cas d’annulation imposée d’un voyage de groupe, justifiée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons liées, le remboursement complet représentera le règlement final envers le client. Le voyageur sera donc remboursé intégralement des sommes qu’il a versées à **Esprit d’Aventure**, mais n’aura droit à aucune autre compensation.

1.4 Annulation par Esprit d’Aventure pour un cas de force majeure : Dans l’éventualité qu’**Esprit d’Aventure** se retrouve dans l’obligation d’annuler un voyage un cas de force majeure, le voyageur sera remboursé intégralement des sommes qu’il a versées à **Esprit d’Aventure**, mais n’aura droit à aucune autre compensation. Le voyageur n’a droit à aucun remboursement ni compensation si l’annulation du voyage est imposée par des circonstances de forces majeures ou d’événements climatiques ou naturels (cyclone, tempête, ouragan, éruption volcanique, tremblement de terre, tornade, glissement de terrain, et tout autre sinistre ou accident impossible à prévoir et à éviter). Le cas échéant, **Esprit d’Aventure** peut annuler le voyage sans préavis.

1.5 Retour prématuré : Quelles que soient les circonstances d’un retour prématuré (maladie, décision personnelle, etc.), la portion non terminée du voyage n’est pas remboursable.

1.6 Prestations non utilisées : Aucun remboursement ne sera effectué pour toute partie du voyage qui ne sera pas complétée, ni pour les services non utilisés par le voyageur.

1.7 Cas particuliers : Dans certaines circonstances, telle la réservation de croisières ou de certains hôtels exceptionnels, le prix est payable dès l’inscription, tel que prévu au devis. En cas d’annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais accessoires au voyage et engagés par le voyageur, tels que frais d’obtention de passeport, de visas, de certains documents de voyages (guides de voyage), les frais de vaccination ne peuvent faire l’objet d’un remboursement de la part d’**Esprit d’Aventure**. Quel que soit le type de voyage, il est entendu qu’en cas d’annulation, les primes d’assurance voyage, les frais de service et les commissions sur billets d’avion ne sont pas remboursables par **Esprit d’Aventure**.

Condition 2 | Assurance voyage : En raison de ce qui précède (Condition 1 | Annulation), **Esprit d’Aventure** recommande fortement

au voyageur de souscrire à une assurance voyage. **Esprit d’Aventure** n’agit pas comme assureur des risques d’un voyage. Mais pour parer aux conséquences d’un éventuel accident, si vous en faites la demande, **Esprit d’Aventure** est en mesure de vous proposer différents forfaits d’assurance voyage afin que vous soyez complètement protégé, avant votre départ ainsi que pendant votre voyage (certaines conditions s’appliquent). La réservation d’un forfait d’assurance exige le paiement complet de celui-ci.

Condition 3 | Avion : Les horaires, les itinéraires de vols ainsi que le type d’appareil sont sujets à des changements, établis par le transporteur ou peuvent être affectés par des circonstances telles que les conditions atmosphériques, les directives des autorités aéroportuaires, etc.. Les conditions de transport sont assujetties aux clauses énoncées sur votre billet d’avion en particulier ainsi qu’aux lois et réglementations gouvernementales. Toute réclamation résultant du transport aérien doit être adressée à la compagnie aérienne.

Le tarif aérien mentionné dans votre devis personnalisé ainsi que dans les itinéraires de base proposés sur notre site Internet est calculé sur une moyenne des tarifs de vol à l’année pour la destination concernée. Ces budgets aériens ne tiennent pas compte de la haute saison. La classe économique d’un vol comprend entre autres plusieurs classes de service. Chacune de ces classes de service propose différentes conditions et par conséquent, différents tarifs. Nous cherchons toujours à vous offrir le meilleur tarif au moment de votre réservation de vol. Cependant, quand une classe de service est complète, nous vous proposons la classe de service suivante ou une autre option de vol via une autre compagnie aérienne. Lors de ces changements de classes, le tarif donné par la compagnie aérienne peut être différent et, dans ce cas, nous le répercutons sur le forfait. Même si nous sommes normalement en mesure de protéger une option de vol pendant quelques jours, nous ne pouvons vous garantir le tarif exact de ce billet d’avion ainsi que sa disponibilité réelle qu’au moment de l’émission de celui-ci. La réservation d’un billet d’avion exige le paiement complet de celui-ci. Ce paiement peut se faire par carte de crédit sans frais supplémentaire. Advenant un changement d’horaire sur votre vol, votre conseiller en voyages vous avertira au meilleur de ses compétences. Cependant nous vous conseillons fortement de vérifier l’horaire de vos vols, à partir de 24h avant le départ et le retour, via le site Internet de l’aéroport et/ou de la compagnie aérienne.

Esprit d’Aventure vous recommande fortement d’être présent au comptoir d’enregistrement de la compagnie aérienne 3h avant votre départ.

Au sujet de la sélection de sièges, votre conseiller en voyages est normalement en mesure de choisir ce que vous préférez, suivant les disponibilités restantes, et seulement

en même temps que votre réservation et paiement de votre vol international. Cependant, la sélection de sièges, gratuite, n'est nullement garantie avec les compagnies aériennes régulières (payante avec les compagnies aériennes nolisées). La compagnie aérienne se donne le droit de changer votre sélection de siège à tout moment suite à un changement d'appareil ou à un partage de vol (co share) avec une autre compagnie aérienne.

Condition 4 | Bagages: Bien que toutes les précautions nécessaires soient prises lors de la manutention des bagages, **Esprit d'Aventure** décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou le dommage survenus à ceux-ci, et ce, en tout temps.

Condition 5 | Caractère aventureur du type de voyage choisi: Le voyageur reconnaît et accepte, vu le caractère aventureur de certains des voyages organisés par **Esprit d'Aventure**, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas ternir **Esprit d'Aventure**, les guides ou autres prestataires responsables de tout accident pouvant survenir. Ceci lie également les ayants droit et membres de la famille du voyageur. Si les circonstances le requièrent, et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, **Esprit d'Aventure** se réserve le droit, directement ou par l'intermédiaire de ses prestataires locaux, de substituer un moyen de transport, un hébergement ou un itinéraire par un autre, ainsi que les dates ou les horaires de voyage, sans que le voyageur n'ait droit à une compensation. Vu le caractère aventureur des voyages d'**Esprit d'Aventure**, le voyageur accepte de se conformer aux conseils et consignes donnés par **Esprit d'Aventure** ou ses représentants et prestataires, qui ne peuvent être tenus responsables de tout incident, accident ou dommage corporel qui pourrait résulter d'une initiative personnelle du voyageur.

5.1 Impondérables: Certains événements font partie des désagréments normaux qui peuvent survenir à l'occasion d'un voyage exotique. Le voyageur le reconnaît, l'accepte et en assume ainsi seul les conséquences. Il reconnaît qu'**Esprit d'Aventure** ne peut en être tenu responsable. À titre d'exemple: -Niveaux de vie: à l'extérieur du Canada, les conditions de vie et le niveau des services offerts peuvent différer de ceux auxquels le voyageur est habitué. -Interruption de certains services: notamment l'eau potable, l'électricité, la climatisation, les conditions sanitaires, les piscines, les restaurants, l'eau chaude et les autres prestations de nature semblable, peuvent être suspendus ou interrompus pendant une partie ou toute la durée du séjour.

• Nourriture, eau et boissons: La qualité de la nourriture, de l'eau et des boissons peut varier des standards occidentaux.

• Activités sportives et sociales: Certaines activités sportives et sociales, les équipements sportifs ainsi que certains spectacles, prévus comme tels à votre devis personnalisé, sont

offerts gratuitement et ne constituent pas un élément du coût de votre devis. Ces avantages peuvent subir des modifications ou être annulés à tout moment.

• Insectes: Tout climat tropical favorise la vie et le développement des insectes. Ceux-ci apprécient autant les hôtels de luxe que les hôtels de catégorie budget.

• Fêtes, fête religieuse, congés scolaires et congrès: Certains inconvénients peuvent survenir lors d'un séjour effectué en période de fêtes, de congés scolaires ou de congrès et certains services ou prestations peuvent être annulés, interrompus ou non disponibles. Ces périodes varient selon les pays et les autorités compétentes. Il peut être quelque peu difficile pour **Esprit d'Aventure** d'en préciser les dates exactes. Le voyageur le reconnaît et en accepte les conséquences.

• Attribution des chambres: Seuls les hôteliers ont le contrôle sur l'attribution des chambres suivant la catégorie réservée. Si le voyageur le désire, il peut, une fois rendu à destination, changer de catégorie de chambre à ses frais, en fonction de la disponibilité et selon les conditions de l'hôtelier. Les demandes particulières concernant l'équipement de la chambre et son emplacement peuvent être transmises à l'hôtelier, mais aucune garantie à cet effet n'est donnée au voyageur.

5.2 Caractère aventureur de la randonnée en haute montagne: Le voyageur reconnaît que le prestataire local et que son guide de montagne dispose de l'entière discrétion, durant l'expédition, de réaliser ou de modifier le programme prévu au devis personnalisé ou en groupe. En fonction des conditions de la montagne, des conditions climatiques, de la forme physique du voyageur, de ses acquis techniques, etc., un parcours alternatif ou/et la présence d'un guide supplémentaire pourraient être suggérés. Dans le cas où le voyageur accepte cette suggestion, les frais supplémentaires engendrés, si tel est le cas, sont à la charge du voyageur. Dans toutes aventures, un itinéraire différent peut être proposé si les conditions météorologiques sont défavorables. Le voyageur peut refuser un changement d'itinéraire; le cas échéant, il reconnaît qu'il assume seul les risques reliés aux mauvaises conditions ou accepte l'annulation du programme sans toutefois avoir droit à quelque compensation.

Condition 6 | Dépôt / Paiement final: Un dépôt de 30% du montant pour la portion terrestre de votre voyage est demandé dès la confirmation du voyage. Ce dépôt est obligatoire afin de valider votre inscription et la réservation de votre voyage. À noter que ce dépôt est non remboursable en cas d'annulation de votre part. D'où l'importance d'être bien couvert par un forfait d'assurance voyages complet afin de vous protéger pour la plupart des causes d'annulation (certaines conditions s'appliquent). Le solde de la portion terrestre est payable 60 jours avant le départ et ce, utilisant la même méthode de paiement utilisée pour votre dépôt.

Le vol international ainsi que l'assurance voyage doivent cependant être réglés à 100% au moment de la réservation de ceux-ci.

Condition 7 | Disponibilité: Les confirmations de chacune des prestations prévues au devis personnalisé sont sujettes à la disponibilité, au moment de la réservation, auprès de nos différents fournisseurs et aux délais de confirmation respectifs de ces derniers.

Condition 8 | Frais de dossier / Frais d'urgence: Lors de votre première demande et discussion au sujet de votre devis personnalisé, selon la nature de la demande, votre conseiller en voyages chez **Esprit d'Aventure** a le libre choix de vous demander un frais de dossier de 150 \$ avant de travailler votre devis personnalisé et de communiquer avec nos partenaires locaux. Pour un dossier de dernière minute (2 semaines avant le départ) et aussi pour un dossier en haute saison touristique (semaines de relâche nord-américaines, vacances scolaires d'été, congé des fêtes de Noël, du Jour de l'An et de Pâques), votre conseiller en voyages chez **Esprit d'Aventure** vous demandera un frais d'urgence de 150 \$ avant de travailler votre devis personnalisé et de communiquer avec nos partenaires locaux. Ce frais de dossier de 150 \$ est bien sûr déductible du montant de votre voyage lors de son paiement final. Cependant, si pour quelles raisons que ce soit, vous décideriez de ne pas faire affaire avec **Esprit d'Aventure** à la suite des démarches avec votre conseiller en voyages chez **Esprit d'Aventure**, ce dépôt ne vous sera pas remboursé.

8.1 Frais de consultation: Pour toute consultation voyage, par exemple pour un voyage à sac à dos à plus long terme ou autre sans but d'achat de voyage, nous facturons nos services sur une base horaire. Selon la nature de la demande et suivant la destination, votre conseiller en voyages chez **Esprit d'Aventure** vous fera part de ses frais avant de vous rencontrer.

Condition 9 | Inscription: Afin de lancer les réservations et de valider votre inscription, vous devez remplir en ligne notre bulletin d'inscription. Toute inscription est considérée définitive que sur réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Condition 10 | Litiges: Les présentes sont régies par les lois du Québec et toute poursuite qui pourrait être intentée contre **Esprit d'Aventure** doit l'être devant les tribunaux de cette province. La nullité de l'une ou l'autre des dispositions des présentes n'a pas pour effet d'annuler ou d'invalider les autres dispositions des présentes. En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise des présentes, la version française prévaut.

Condition 11 | Mineurs: Les inscriptions concernant les mineurs doivent être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention "accord du père, de la mère ou du tuteur". Les mineurs qui ne voyagent pas avec leurs parents ou tuteurs doivent être en possession, en plus des pièces d'identité exigées

pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire, en vigueur. Enfin, un numéro de téléphone et une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct avec le père, la mère ou le tuteur légal doivent être fournis à **Esprit d'Aventure**. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne.

Condition 12 | Modalités de paiement: Les frais de paiement par carte de crédit doivent être déjà inclus dans le tarif de votre portion terrestre proposée dans votre devis personnalisé. Cependant, si vous préférez régler votre dépôt ainsi que votre paiement final par chèque ou en espèces, nous vous offrons un escompte de 3% sur votre portion terrestre. À noter que les frais de paiement par carte de crédit pour votre vol international ainsi que pour votre forfait d'assurance voyage sont aussi déjà inclus, mais ne seront pas remboursés par la compagnie aérienne où la compagnie d'assurance dans le cas où vous préférez régler votre vol par chèque ou en espèces.

12.1 Modalité de paiement des portions aériennes: La réservation d'un billet d'avion exige le paiement complet de celui-ci. Ce paiement peut se faire par carte de crédit sans frais supplémentaire.

12.2 Modalité de paiement des portions terrestres: Vous avez la possibilité de régler la portion terrestre de votre voyage (dépôt et paiement final) par carte de crédit, en espèces, par transfert bancaire ou chèque libellé à l'ordre d'**Esprit d'Aventure** - 9283-0124 Québec Inc. Dans le cas d'une inscription faite à 15 jours et moins de la date du départ, nous accepterons seulement les paiements en espèces ou par carte de crédit, sous réserve de compléter, dater et signer les autorisations exigées par les compagnies de carte de crédit.

Sur réception de l'acompte ou du prix total de votre voyage, le cas échéant, **Esprit d'Aventure** vous adresse, dès que possible et au plus tard dans un délai de 8 jours, une facture qui confirme l'inscription à votre voyage.

Le solde de la portion terrestre est payable 60 jours avant le départ et ce, utilisant la même méthode de paiement utilisée pour votre dépôt.

Condition 13 | Modification des prestations terrestres et aériennes par le voyageur avant le départ: Toute modification d'un élément d'un voyage après la réception et signature du bulletin d'inscription et avant émission du/des titres de transport fait l'objet de frais additionnels à la charge du voyageur équivalent à 5% du montant des prestations modifiées. Ces frais ne sont pas remboursables par l'assurance annulation.

Toute modification de prestation aérienne faite par le voyageur à l'égard de son nom ou de l'orthographe de son nom, après émission du billet d'avion, est considérée comme une annulation du fait du voyageur, suivie d'une ré-

inscription. Cette procédure n'étant nullement autorisée par les compagnies aériennes, des frais d'annulation de 100 % du montant du billet d'avion pourraient être chargés.

13.1 Modification des prestations terrestres pendant le voyage et prestations non utilisées: Les prestations volontairement modifiées par le voyageur sur place sont soumises aux conditions des prestataires locaux: les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un coût additionnel doivent être réglées directement au partenaire local d'**Esprit d'Aventure** et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité d'**Esprit d'Aventure**. Elles ne donnent lieu à aucun remboursement de la partie non utilisée des prestations.

Les prestations terrestres non utilisées sur place (transferts, excursions, hébergements, transports, services de guide, repas, etc..) par le voyageur ne donnent lieu à aucun remboursement, substitution ou transfert.

Condition 14 | Passeport / Visa: Pour la plupart des destinations, votre passeport doit être valide 6 mois avant votre date de retour au pays. Par mesure de précaution, chaque voyageur pensera à se munir d'une photocopie de son passeport. De plus, de nombreux pays exigent l'obtention d'un visa de touriste afin de pouvoir être en mesure de découvrir la destination. Chacun suivant des conditions, durées de validité ainsi que des tarifs différents. Il demeure de votre responsabilité de vous assurer de la validité de votre passeport, et si vous avez besoin d'un visa pour visiter la destination choisie ainsi que si le temps dont vous disposez est suffisant pour l'obtention de celui-ci. **Esprit d'Aventure** n'assume aucune responsabilité quant à l'obtention par les passagers des documents de voyage requis, tels que le carnet de vaccination, passeport, visas, etc. À noter que l'assurance voyage ne couvre pas pour des problèmes d'obtention ou de validité de passeport.

Condition 15 | Photos: Notez que les photos présentées dans la galerie de photos de notre site Internet ainsi que les photos ce document ne sont qu'à titre indicatif et sont peuvent être présentées aléatoirement. Par conséquent, ils n'ont aucun lien avec les textes, ce sont des photos générales du pays. Ne manquez pas de visionner des photos du pays via notre site Internet.

Condition 16 | Réclamations: Toute réclamation contre **Esprit d'Aventure** doit être faite dans les 15 jours qui suivent le retour de voyage du voyageur.

Condition 17 | Responsabilités des deux parties:

17.1 Avion: Le voyageur doit être présent au comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne 3h avant son départ. Celui-ci doit prendre connaissance des clauses et conditions légales reliées à son billet d'avion. Les billets ne sont pas transférables ni négociables. **Esprit d'Aventure** au seul titre d'agence de voyages, ne peut être tenu responsable de la qualité des services offerts à bord des transporteurs aériens utilisés au

cours du voyage. **Esprit d'Aventure** ne peut être tenu responsable de quelque dommage occasionné par la perte d'un bien personnel ou bagage ou par un retard, un changement d'horaire ou une modification d'itinéraire dû à un transporteur aérien. Entre autres, conformément à la Convention de Varsovie, la compagnie aérienne peut modifier, sans préavis, les horaires et/ou l'itinéraire des vols notamment. Ces modifications ainsi que tout incident technique, retard, annulation, grèves, escales, supplémentaires, changement d'appareils ou de parcours, événements politiques ou climatiques ne constituent pas un motif d'annulation pour le voyageur et ne lui donnent droit à aucun remboursement ou compensation. Dans le cadre des déplacements du voyageur, le transporteur est, dans tous les cas, le seul responsable du dommage survenu en cas de perte, vol ou détérioration des bagages et des retards de livraison de ces derniers. Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur lui-même. Aucune réclamation ne peut être faite auprès d'**Esprit d'Aventure** au retour du voyage. Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

17.2 Conduite: Dans l'éventualité où un voyageur aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs et vis-à-vis son guide et/ou chauffeur (s'il y a lieu) et continuerait d'avoir la même conduite malgré un avertissement formel du prestataire local d'**Esprit d'Aventure**, **Esprit d'Aventure** se réserve le droit d'exclure ce voyageur du groupe ou de son voyage. Ce dernier doit assumer tous les frais supplémentaires occasionnés en raison de cette exclusion tels que l'hébergement, la nourriture, le transport et son rapatriement.

17.3 Engagement: L'engagement d'**Esprit d'Aventure** ne consiste qu'à fournir les prestations stipulées dans le devis personnalisé et à offrir une assistance au voyageur avant le voyage suivant les heures d'ouverture normales de l'agence ainsi qu'une assistance 24h pendant le voyage.

17.4 Force majeure: Il est convenu qu'**Esprit d'Aventure** ne peut être tenu responsable en cas de force majeure. Est considéré comme cas de force majeure, tout événement insurmontable, inévitable et imprévisible empêchant **Esprit d'Aventure** d'honorer l'un ou l'autre de ses engagements.

17.5 Formalités / Réglementation locales: Chaque voyageur est tenu, en tout temps durant le voyage, de respecter la réglementation locale et de se conformer aux formalités locales qu'elles soient notamment policières, douanières (incluant celles relatives à l'exportation d'objets, tels que tapis, antiquités, souvenirs, etc.) ou relatives à la santé ou à l'immigration. En aucun cas, **Esprit d'Aventure** ne peut se substituer à la responsabilité individuelle de chaque voyageur qui est le seul responsable de remplir les formalités et d'obtenir les documents requis avant

son départ (passeport, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage. Le voyageur est le seul responsable de tout retard causé ou frais occasionné en raison de son non-respect des formalités et/ou de son impossibilité de présenter les documents requis en règle. Nous insistons particulièrement auprès du voyageur étranger (ayant une nationalité autre que canadienne) pour qui les formalités administratives peuvent être différentes de celles applicables aux Canadiens. Veuillez noter que tous les renseignements pouvant être affichés sur notre site Internet sont fournis qu'à titre indicatif et n'engagent pas notre responsabilité.

17.6 Fournisseurs / Hôtelières / Partenaires locaux / Prestataires / Transporteurs: **Esprit d'Aventure** choisit ses fournisseurs de services et partenaires locaux au meilleur de sa connaissance de la destination et de ses contacts privilégiés sur place. La responsabilité d'**Esprit d'Aventure** découlant du défaut de fournir une prestation conformément au devis est limitée au remplacement de cette prestation par une prestation équivalente. La responsabilité d'**Esprit d'Aventure** découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le devis personnalisé est limitée au coût de tels services ou avantages. Il est entendu que, compte tenu du type et de la nature des voyages offerts par **Esprit d'Aventure**, les standards des divers services offerts par ses fournisseurs, que ce soit à l'égard de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou autres, sont souvent inférieurs à ceux habituellement offerts en Amérique du Nord. **Esprit d'Aventure** se réserve le droit de faire des ajustements mineurs à l'itinéraire prévu, de substituer à un hôtel ou à un transporteur, un hôtel ou un transporteur de catégorie similaire ou supérieure. **Esprit d'Aventure** ne peut être poursuivi en justice pour toute réclamation résultante de pertes, dommages, retards, inconvénients, perte de jouissance, frais, anxiété, dépenses, souffrances physiques ou morales, découlant de : faute, négligence ou omission de la part des fournisseurs, des transporteurs, etc. Un acte de grève, guerre, coup d'État, épidémie, maladie, vol, accident, blessure, décès, changement d'hôtel, panne mécanique, quarantaines, perte de biens, contraintes gouvernementales, catastrophes naturelles, mauvaises conditions météorologiques, cas fortuit ou tout autre cause indépendante de la volonté d'**Esprit d'Aventure**.

17.7 Santé : Le voyageur doit s'assurer d'être en assez bonne santé pour pouvoir effectuer la totalité du voyage, apporter avec lui tous les médicaments nécessaires et se munir au moins d'une assurance voyage médicale incluant le rapatriement d'urgence. Le voyageur souffrant d'une allergie, d'une maladie ou étant sous prescription médicale doit obligatoirement aviser **Esprit d'Aventure** au moment de son inscription au voyage, dans le cas bien sûr de la connaissance de celle-ci. **Esprit d'Aventure** se réserve le droit d'annuler tout départ si le voyageur n'a pas averti **Esprit d'Aventure** de son état de santé et que celui-ci pourrait affecter le bon déroulement du voyage. Si **Esprit d'Aventure** juge que l'état de santé du voyageur n'est pas as-

sez bon pour réaliser le voyage, elle pourra en tout temps annuler le départ ou suggérer d'autres produits voyage, et ce sans autre compensation. **Esprit d'Aventure** n'est pas responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident. Le voyageur accepte l'entière responsabilité pour toute maladie qui pourrait l'incommoder au cours de son séjour ou à son retour.

17.8 Situation politique / Catastrophes naturelles: **Esprit d'Aventure** n'est pas responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques et/ou religieux, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations. Les itinéraires, les lieux de campement ou d'hébergement, ou les modes de transport sont sujets à modifications ou à substitutions, une telle décision étant finale et sans recours.

Condition 18 | Tarif: À la signature de l'inscription, le prix est ferme, définitif et il est exprimé en dollars canadien. Toutefois, conformément à la loi de l'Office de la Protection du Consommateur, **Esprit d'Aventure** est en droit de modifier les tarifs dans les cas suivants :

- Une surcharge de carburant d'un transporteur
- L'augmentation du taux de change, dans la mesure où le taux de change applicable 45 jours avant la date de fourniture des services a augmenté de plus de 5 % depuis la date où le contrat a été conclu
- L'augmentation de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS).

Esprit d'Aventure est autorisé à modifier un tarif, pour les raisons mentionnées ici haut, et à en informer le voyageur jusqu'à 30 jours avant le départ du voyageur. Le voyageur est en droit de refuser la hausse si elle est supérieure à 7 % du tarif des produits touristiques indiqué sur la facture, à l'exclusion des taxes de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS). Dans le cas du refus du voyageur, **Esprit d'Aventure** peut vous proposer le remboursement complet et immédiat ou vous proposer des services de remplacement, selon les disponibilités restantes.

Condition 19 | Voyage sur mesure: **Esprit d'Aventure** est conscient que vous avez tous des intérêts et des attentes qui peuvent varier à ce moment de votre vie où vous décidez d'entreprendre cette belle aventure et découvrez le voyage. **Esprit d'Aventure** est donc en mesure de vous proposer un itinéraire personnalisé selon vos goûts, votre budget (si réaliste), la durée souhaitée, votre niveau physique, le type d'hébergement désiré, les activités que vous souhaitez peut-être essayer ou pratiquer davantage, vos expériences antérieures de voyage ainsi que votre vécu. Que ce soit pour un périple de quelques semaines, à moyen ou plus long terme, afin de vivre

l'expérience de votre vie. **Esprit d'Aventure** met donc entre autres à votre disposition un site Internet www.esprit-daventure.com afin de vous inspirer, de vous faire rêver et de vous renseigner sur votre prochain voyage. Lorsque vous êtes prêt à nous demander de bâtir pour vous un devis personnalisé, vous devez soumettre votre demande par téléphone ou par courriel. Généralement, dans un délai d'au moins 72 heures de la réception de votre demande et suivant un échange entre vous si nécessaire, un conseiller en voyages de chez **Esprit d'Aventure** vous propose, par courriel, un devis personnalisé incluant un itinéraire détaillé, des propositions d'hébergement disponibles, un tarif exact (sauf pour la portion aérienne qui sera notée de façon budgétaire) ainsi que ce que le forfait comprend et ne comprend pas. Une date d'expiration de votre devis pourrait être notée sur votre proposition afin que vous soyez conscient de la fluctuation des disponibilités et des tarifs dans le cas où vous tardez à nous répondre. Votre conseiller en voyages chez **Esprit d'Aventure** peut, à votre demande, établir un nouveau devis pour votre voyage, tenant compte des modalités, notamment tarifaires, qui pourraient avoir changé entre temps.

Condition 20 | Voyage de groupe dit regroupé: **Esprit d'Aventure** peut aussi agir comme « revendeur », représentant ou mandataire d'un tiers fournisseur pour certains de ses voyages de groupe. Nous ne parlons pas ici des voyages de groupe thématiques proposés sur le site Internet d'**Esprit d'Aventure**, qui lui sont propres. Le voyageur doit adhérer à la fois aux conditions de vente de ce fournisseur ainsi que de celles d'**Esprit d'Aventure**. En cas de contradictions, les conditions d'**Esprit d'Aventure** s'appliquent.

Conditions de vente mises à jour le 30/03/2014
En cas de contradiction entre les différentes versions des conditions générales de vente, la version disponible sur le site www.esprit-daventure.com prévaut.

Esprit d'Aventure / 9283-0124 Québec Inc.
No. d'entreprise au Registraire : 1169189090
Détenanteur d'un permis d'agence de voyages du Québec : 703079.